



Annonces légales

- 5087769 -

Syndicat Intercommunal d'Assainissement
des Communes de Berviller - Merten - Rémering - Villing
1 C rue des Ecoles - 57550 MERTEN
Tél. 03 87 93 14 72 - Fax 09 61 48 80 49
Courriel : siabmrv.merten@orange.fr

ARRETE N°1/2013 METTANT A L'ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES DE BERVILLER, MERTEN, REMERING, VILLING

Le Président du Syndicat d'Assainissement
Vu l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 02/09/2013 décidant de la mise
à l'enquête publique du projet de cartes de zonage d'assainissement,
Vu le décret n° 85-453 du 23/04/1985 pris pour application de la loi n° 83-630 du
12/07/1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de
l'environnement,

Vu l'ordonnance en date du 18/10/2013 de M. le Président du Tribunal Administratif
de Strasbourg désignant M. Gilbert VUKOJEVIC en qualité de commissaire-enquêteur.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique

ARRETE
ARTICLE 1^{er} : Une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement
dans les communes membres du syndicat aura lieu à partir du 17/12/2013.

Pour une durée de 36 jours.

ARTICLE 2 : Monsieur Gilbert VUKOJEVIC domicilié au 4 rue de la Carrière à 57500
SAINT-AVOLD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président
du Tribunal Administratif.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non
mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposées en mairie de
Berviller, Merten, Rémering, Villing, pendant 36 jours consécutifs aux jours et
heures habituelles d'ouverture des mairies correspondantes, du 17/12/2013 au
21/01/2014 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses
observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-en-
quêteur.

ARTICLE 4 : Le commissaire-enquêteur recueillera en mairie les observations du
public :

BERVILLER le 06/01/2014 de 16h à 18h

MERTEN le 21/01/2014 de 9h à 11h

REMERING le 16/01/2014 de 16h à 18h

VILLING le 17/12/2013 de 17h à 19h

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête déposés
dans les 4 communes seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Celui-ci,
après examen des observations consignées ou annexées au registre, transmettra au
président du syndicat les dossiers avec son rapport, comportant un avis motivé,
dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 6 : Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié
15 jours au moins avant le premier jour de l'enquête et rappelé avant le 8ème jour de
l'enquête dans les journaux désignés ci-après :
- LE REPUBLICAIN LORRAIN
- AMI DES FOYERS CHRETIENS

Une publicité s'effectuera également par voie d'affichage sur le panneau prévu à
cet effet en Mairie des communes concernées.

ARTICLE 7 : Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à M.
Le préfet de Moselle et au Président du Tribunal administratif de Strasbourg.

ARTICLE 8 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie des com-
munes membres du syndicat le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur
aux heures et jours d'ouverture des mairies des communes membres du syndi-
cat.

ARTICLE 9 :

Des copies du présent arrêté seront adressées :

- à M. le Préfet de la Moselle,

- à M. le commissaire-enquêteur,

- à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à MERTEN le 12/11/2013

Le Président, M. SCHRAMM Gaston

- 5087749 -

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SARREBOURG

Registre des Associations

Il a été inscrit le 28/10/2013 au Regis-
tre des Associations au Volume 36 Folio
n° 63

L'association dénommée : **LES SE-
CRETS D'UN BEAU MARIAGE** ayant
son siège 11 rue de la Poste 57400 SAR-
REBOURG.

Les statuts datent du 16/10/2013.

Est élu Président et représentant légal
de l'Association : Thierry NOLIN demeurant
à 15 rue du Calvaire 57260 DESSE-
LING.

le Greffier, S. PETREMANN

- 5087737 -

SIMTRONIC FRANCE

SARL au capital de 5 000 €

7 rue André Marie Ampère
57070 METZ

RCS METZ TI 789 720 794

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du PV de l'AGE du
02/12/2013, il a été décidé de transférer
le siège social de la société au 28 rue de
la Gare 67150 ERSTEIN avec effet
01/10/2013 et de modifier en consé-
quence l'article 3 des statuts.
Dépôt au RCS de STRASBOURG.

Pour avis

- 5087768 -

COLIBRI CONFLUENCE

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 1.000 €

Siège social : 57000 METZ

2 rue de la Petite Boucherie

RCS METZ 798 198 628

Aux termes d'une délibération extra-
ordinaire en date du 28 novembre 2013,
il résulte que le capital social de 1.000 €
a été augmenté en numéraire de
45.000 € pour être porté à 46.000 €.

En conséquence, l'article 7 des sta-
tuts est modifié comme suit :

Article 7 : capital social

- Ancienne mention : 1.000 divisé en
10 actions de 100 €

- Nouvelle mention : 46.000 divisé en
460 actions de 100 €

Mention sera faite au RCS de METZ.

Pour avis

- 5087752 -

SCI PARMENTIERS

SCI au capital de 504.000 €

Siège social : 57000 Metz

11 rue des Parmentiers

448 959 106 RCS DE METZ

L'AGO du 20/10/2013 a nommé en
qualité de gérant M. BOSCO PHILIPPE,
demeurant 1 rue de Peltre, 57425
Chesny en remplacement de M. BOSCO
JOSEPH, à compter du 20/10/2013.
Modification au RCS de Metz.

Un Greencenter nommé désir

Il l'a voulu, il l'aura. Après plusieurs années de tractations souvent houleuses, le maire de Terville Patrick Luxembourg voit enfin émerger son Greencenter. Le développement de cette zone commerciale devrait enfin équilibrer les comptes de l'ancienne ville la plus endettée de Lorraine.

Patrick Luxembourg parle avec l'assurance d'un juriste convaincu. Ça tombe bien, le maire de Terville est avocat. Sans jamais ciller, avec le phrasé d'un type pour qui la volonté et la poignée de main prévalent sur les connivences politiques. Il faut dire que cet homme-là, premier magistrat de Terville depuis 2001, a connu sa dose de péripéties politiques et de scandales avec notamment quatre élections municipales en un peu plus d'une décennie. Et le voilà tout sourire, candidat à sa propre succession en 2014, avec un nouvel atout dans sa manche. «**Là, je peux affirmer que j'ai ramené la dette de la ville de Terville à zéro**», affirme sans ambages Patrick Luxembourg. Son dernier fait d'armes ? Le projet du Greencenter, un espace commercial novateur situé idéalement entre le centre-ville et l'A31. «**Nous sommes dans une vraie logique de lieu de vie avec cette ouverture sur la ville**», souligne le maire, qui voit déjà ses citoyens se précipiter à vélo ou à pied dans des enseignes telles que Grand Frais ou Leclerc Drive. En tout une trentaine d'enseignes composera ce parc commercial «**qui n'aura rien d'un grand parking avec des grands bâtiments autour**». La première pierre sera posée le 11 décembre prochain et le projet devrait être finalisé en 2015. L'abou-



PHOTOS D. R.

tissement d'un très long calvaire.

Une galère de dix ans

L'idée d'un centre labellisé «Greencenter» germe dans la tête de Patrick Luxembourg. Son dernier fait d'armes ? Le projet du Greencenter, un espace commercial novateur situé idéalement entre le centre-ville et l'A31. «**Nous sommes dans une vraie logique de lieu de vie avec cette ouverture sur la ville**», souligne le maire, qui voit déjà ses citoyens se précipiter à vélo ou à pied dans des enseignes telles que Grand Frais ou Leclerc Drive. En tout une trentaine d'enseignes composera ce parc commercial «**qui n'aura rien d'un grand parking avec des grands bâtiments autour**». La première pierre sera posée le 11 décembre prochain et le projet devrait être finalisé en 2015. L'abou-

me parle du commerce thionvillois alors que le problème de son centre-ville est un souci endémique depuis près de quinze ans...» Sans omettre les extensions répétées ces dernières années du Linkling et du Géric. De réunion en réunion, il apparaît clair pour P. Luxembourg et son nouveau compère A. Frey que le Greencenter est jugé indésirable et qu'il convient de trouver un nouveau point de chute. «**Et un jour, j'apprends que la société Solotra vend ses terrains. Je regarde alors les plans de cette zone entre Terville et l'A31 et je m'aperçois que ça rentre...**» S'ensuit une opération de rachat de terrains, quasi-tous à des particuliers, par la municipalité. Patrick Luxembourg a donc damé le pion à ses voisins et Terville accueillera un Greencenter. Il en existe pour le moment une petite dizaine en France et en Es-

pagne dont un du côté de Longwy.

Une plus-value conséquente

Terville fait donc coup double. Côté pratique, la municipalité s'équipe de 28.500 mètres carrés de surface commerciale, de plus de 930 places de stationnement et d'un soupçon de commerce de proximité, mais surtout, Terville voit là l'occasion d'effacer sa dette, selon son maire. Cet investissement total de 42 M € par Frey garantit une plus-value foncière de 3,5 M € à la ville, une taxe d'aménagement estimée à 820.000 € ainsi que 175.000 € de recettes fiscales annuelles. Sans compter que Patrick Luxembourg et Antoine Frey se sont entendus sur nombre d'accords dont un intérêt à la ville sur une augmentation éventuelle du loyer moyen. Une curiosité alors que le maire de Terville entend donner «**une priorité aux enseignes locales**». La réalisation du Greencenter par Frey prend également en charge le contournement routier et les trois giratoires de l'A31, Marspich et le Kem. 300 emplois devraient être créés sur cette zone tant désirée. Elle se dessine à quelques mois des élections. pour le principal intéressé mais forcément un coup du sort qui tombe à point nommé. Le coup de pelle avant le coup des urnes. Ça vaut forcément le coup.

Rémi Alezine



Suite des annonces légales Moselle voir en pages 4, 24 et 25

DÉLAIS EXCEPTIONNELS DE REMISE DES ANNONCES LÉGALES

le lundi 16 décembre à 12h
pour l'édition du 22 décembre

le jeudi 19 décembre à 12h
pour l'édition du 29 décembre

le mardi 24 décembre à 12h
pour l'édition du 5 janvier 2014

Marché de l'Avent médiéval

L'Association des amis des vieilles pierres pour la sauvegarde de Rodemack proposera le samedi 14 décembre de 11h à 23h les Médiévales de l'Avent. Au programme conteuses, fileuses, potiers, forgerons, spectacles de



chevaux, marionnettes, campements, déambulations, tartes salées, soupes du chaudron, jambon braisé, vin chaud, hypocras, bière de Noël, bal médiéval le soir... L'entrée, gratuite, se fera par l'accès haut de la

citadelle. Infos sur www.avp-rodemack.fr

O. H.

Rodemack
Médiévales de l'Avent
Samedi 14 décembre
de 11h à 23h
Entrée gratuite